



ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

7300 – BOUSSU

Mesdames, Messieurs,

EXTRAIT DU CODE DE LA DEMOCRATIE LOCALE

Art.L1122-17 : Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Conformément à l'article L1122-17 alinéa 1 et 2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu dans la salle du Conseil Communal, Rue Rogier à BOUSSU, Lundi 29 octobre 2018 à 18 heures 30.

Fait à l'Hôtel de Ville, le 19 octobre 2018.

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur Général,

Les Bourgmestre et Échevins,

ADMINISTRATION GENERALE - INFORMATIQUE

1. Approbation du procès-verbal de la séance 10 septembre 2018.

PERSONNEL - GRH

2. Octroi d'une allocation de fin d'année aux mandataires.
3. Octroi d'une allocation de fin d'année au personnel communal.

DIRECTION FINANCIERE - SERVICE DE LA RECETTE

4. IDEA - FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS D'EFFICACITE ENERGETIQUE - RECONSTITUTION DU CAPITAL DU SECTEUR PARTICIPATION IIIB - REMPLACEMENT DU SYSTEME DE CHAUFFAGE - ESC - VENTILATION DU HALL DES SPORTS D'HORNU - DECOMPTE DEFINITIF.

SERVICE DES FINANCES - TAXES - GESTION BUDGET & MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES

5. C.P.A.S. - Modification budgétaire n° 2 de l'exercice 2018 des services ordinaire et extraordinaire.
6. Modification budgétaire n° 3 de 2018 des services ordinaire et extraordinaire.

TRAVAUX - VOIRIE - MOBILITE - MARCHES DE TRAVAUX(PARTIE TECHNIQUE)

7. Service ordinaire – Eclairage public - Dégâts aux installations – Esplanade du Grand-Hornu n° géolum 108/02124.
8. Service ordinaire – Eclairage public – Remplacement luminaire – Rue Defuisseaux (parking) – n° géolum 104/02213 + 104/02214.
9. Service extraordinaire – Eclairage public – Dégâts aux installations – Ruelle aux Loups n° géolum 104/02026.

PETITE ENFANCE - ENSEIGNEMENT - EXTRASCOLAIRE - JEUNESSE

10. Accueil extrascolaire : Projet d'une charte entre l'Administration communale et le personnel accueillant - évaluation du personnel.

FETES & CEREMONIES - CULTURE - SPORTS COMMUNICATION - BIBLIOTHEQUE

11. Organisation du Marché de Noël - Règlement d'ordre Intérieur

HUIS CLOS